

# L'eau – droit humain et

En avril 2005 la FEPS a cosigné la « Déclaration œcuménique sur l'eau comme droit de l'homme et bien public. ». Avec ses partenaires – les Conférences épiscopales suisse et brésilienne et le Conseil œcuménique des Églises chrétiennes du Brésil (CONIC) – la FEPS demande que l'eau soit reconnue comme droit humain et bien public, que son utilisation soit rationnelle selon des priorités légales et que l'on poursuive, au niveau de l'ONU, les efforts en vue d'une convention internationale sur l'eau.

## Otto Schäfer

Cette déclaration reste importante à deux titres. Tout d'abord, les enjeux sont de taille : 1,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à de l'eau potable en quantité suffisante et à un prix abordable ; chaque année 1,8 millions d'enfants meurent de diarrhées ou d'autres maladies liées à la consommation d'eau insalubre. Ensuite, la déclaration helvético-brésilienne a été remarquée comme « un excellent exemple de coopération œcuménique ». La Déclaration sur l'eau pour la vie, adoptée par la Neuvième Assemblée du Conseil Œcuménique des Églises (COE) à Porto Alegre (février 2006) s'y réfère explicitement. Le Réseau environnemental chrétien européen (ECEN) en tient grand compte dans le cheminement vers le 3<sup>e</sup> Rassemblement œcuménique européen à Sibiu en septembre 2007.

Pour la FEPS, il s'agit de rester partie prenante dans un processus international auquel elle a apporté son soutien il y a deux ans :

- elle est en relation avec le Réseau œcuménique de l'eau, qui a pu commencer à travailler au début de cette année auprès du COE et grâce au soutien des les Églises allemandes et scandinaves ;
- dans le cadre d'ECEN, elle cherchera à motiver d'autres Églises européennes à adhérer à la Déclaration helvético-brésilienne (la Conférence épiscopale belge a franchi le pas la première) ;
- en échange avec les Églises du Brésil et d'Amérique latine elle veille à ce qu'on pourrait appeler la coordination intercontinentale du processus ;
- en contact avec la Coordination suisse « L'eau comme bien public » elle contribue « à motiver l'opinion publique » et « à inciter les gouvernements de nos pays » à aller de l'avant. Dans ce but, la Coordination

organisait un colloque public trilingue le 16 mars 2007 à Berne, colloque cofinancé par le Département fédéral des affaires étrangères et dont l'animation a été assurée par des intervenants de marque.

## L'eau, lien entre le ciel et la terre

On imagine facilement que ce travail en réseau n'est pas toujours simple. Pour qu'il ne reste pas trop abstrait et trop éloigné de la vie de nos Églises, la FEPS tient beaucoup à deux exigences spécifiques.

**« Il n'est pas nécessaire d'aller chercher au loin la spiritualité d'une juste gestion de l'eau ; elle s'affirme sur nos places historiques – non seulement pour les touristes »**

Premièrement, la participation de nos Églises membres est décisive. En l'occurrence c'est l'Église réformée de Berne-Jura-Soleure qui a lancé dès 2003 la discussion publique sur l'eau comme droit humain et bien public, et ceci d'emblée dans un cadre helvético-brésilien. Nous espérons que d'autres Églises cantonales en feront également une priorité, notamment aussi en référence aux perspectives sur la mondialisation que la FEPS a formulées (voir le document « Globalance » p. 72s.).

# bien public

Deuxièmement, le lien avec notre vie spirituelle de chrétiennes et de chrétiens reste à approfondir. La tradition orthodoxe est très riche à ce sujet, le Patriarche de Constantinople Bartholomé I<sup>er</sup> parle de l'eau comme d'un lien entre le ciel et la terre. L'eau est un don de Dieu, essentiel à la vie (et donc jamais une « marchandise comme les autres » – ne serait-ce que pour cette raison). Nos liturgies du baptême gagneraient à intégrer cet aspect de l'eau (oeku Église et environnement projette d'y travailler). Et au cœur de plusieurs de nos cités suisses, réformées surtout, une « Fontaine de la justice » offre de l'eau en abondance à qui veut bien en boire. On s'intéresse parfois à ce rappel public de la justice – trop rarement à l'eau qui coule. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher au loin la spiritualité d'une juste gestion de l'eau ; elle s'affirme sur nos places historiques – non seulement pour les touristes.

---

Otto Schäfer est chargé d'éthique.

## Publications de la FEPS



### Placer l'homme dans son droit

Les nouvelles inquiétantes que la presse nous communique chaque jour rappellent tragiquement l'impérieuse et urgente nécessité d'un engagement en faveur des droits de l'homme. La mondialisation et les tensions entre cultures et entre religions ont créé de nouveaux champs conflictuels. L'idée même de l'absoluité des droits de l'homme est soumise à des critiques diverses. Or pareilles remises en question de leur principe s'accompagnent fréquemment de violations concrètes des droits de l'homme. Juriste spécialiste des droits de l'homme, Peter Saladin est d'avis qu'en un temps de fragilisation des justifications traditionnelles des droits de l'homme et de progression de l'insécurité et de l'intolérance, l'Église pourrait offrir un « fondement sûr », sans pour autant « pouvoir prétendre à un monopole ».

Le cahier « Placer l'homme dans son droit. Point de vue théologique et éthique sur les droits de l'homme et la dignité humaine », paru dans la série « Positions de la FEPS », donne la position du Conseil de la FEPS sur la question. Le Conseil est en effet d'avis que le combat pour la défense de la dignité humaine est une tâche permanente qui doit être constamment repensée et qui est indissociable des exigences éthiques fondamentales de l'Église. Le texte explique quel est l'apport spécifique des Églises aux droits de l'homme et les fondements théologiques et éthiques des diverses activités concrètes de la FEPS et de ses œuvres dans le domaine.

---

La brochure peut être commandée ou téléchargée sur le site de la FEPS : [www.feps.ch](http://www.feps.ch).